



Association « Vivre à Clamart »  
10 rue Fauveau  
92140 CLAMART

N° d'enregistrement en Préfecture : 14100365

M. Jean -Didier BERGER  
Maire de Clamart, Président de VSGP  
Hôtel de ville  
1 place Maurice Gunsbourg  
92140 CLAMART

Envoi par courriel

Clamart, le 31 août 2020

Monsieur le Maire,

En consultant le plan du Forum des associations du 5 septembre prochain, récemment mis sur le site de la ville, nous constatons que nous ne figurons pas dans la liste des associations invitées. Nous avons cependant transmis notre dossier d'inscription dans les délais, le 27 juin dernier et nous n'avons pas reçu à ce jour d'information sur l'acceptation ou la non-acceptation de notre demande.

S'agit-il d'une omission ? Auquel cas nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de vos services pour que cet oubli soit réparé dans les délais les plus courts, compte tenu de l'imminence de cet événement.

S'agit-il de la mise en exécution des menaces proférées par votre adjoint à la vie Associative lors du forum du 7 septembre 2019 ?

Nous vous rappelons vous avoir adressé un courrier dès le 9 septembre pour vous relater l'intervention fort discourtoise de votre adjoint ce jour-là et vous n'avez pas répondu à notre courrier.

Nous avons tenté d'obtenir un rendez-vous auprès de votre adjoint, M. Coscas, par mails des 13 et 30 décembre, et renouvelé cette demande lors de la cérémonie des vœux en janvier et lors de deux rencontres fortuites dans les rues de la ville, en février et mars. Il n'a pas donné suite à nos demandes.

A l'évidence il ne souhaite pas s'expliquer sur cet incident et sur les accusations proférées à l'encontre de notre association qui sont totalement infondées.

En effet, il nous a été rapporté que nous sommes accusés d'être une « association politique » et qu'à ce titre, nous n'aurions pas notre place sur le forum, en vertu de l'article 3 - (4) de la charte qui mentionne :

« Le forum n'a pas vocation à accueillir les associations ou manifestation à caractère politique ou culturel ».

Mais quel sens donnez-vous au qualificatif « politique » ?

Dans son sens le plus large, celui de la civilité, ce qui a trait au collectif, au vivre ensemble, à la démocratie, nous acceptons d'être qualifié ainsi, mais la plus grande part des associations participant au forum doivent également l'être.

Si vous donnez à ce qualificatif un sens plus restrictif, ce qui semble être le cas, en aucun cas il ne peut nous être appliqué car nous démontrons constamment notre indépendance vis-à-vis des partis politiques. Nos adhérents ont des opinions politiques diverses, à l'instar des clamartois qui se sont récemment exprimés lors des dernières élections municipales, mais nous n'abordons jamais ce sujet, comme celui de la religion qui restent pour nous du domaine privé.

Notre association a été créée en 1972, et depuis la création du forum des associations, nous y avons participé chaque année, quelles que soient les orientations politiques des équipes municipales qui se sont succédées.

Si vous confirmez que nous sommes évincés de l'édition 2020 de ce Forum, Il n'y aurait donc pas d'égalité de traitement entre les associations, et à l'évidence, notre association serait discriminée pour des raisons partisans.

Si au cours de ces dernières années, nous avons été amenés à manifester notre opposition à certains projets de la ville en participant aux enquêtes publiques, en exerçant le cas échéant des recours, en participant en juin 2019 à une manifestation coorganisée par trois associations clamartaises (1), indépendantes également des partis politiques, c'est du fait de leurs impacts environnementaux et sociétaux, et c'est bien l'objet de notre association de veiller à la préservation de notre environnement et de notre qualité de vie en tenant compte des enjeux du réchauffement climatique.

Vivre à Clamart

Association pour l'amélioration de la qualité de la vie- A.Q.V Agréée loi de 1901

SIÈGE SOCIAL : 10, rue Fauveau – 92140 Clamart – Tel /fax : 01.46.30.67.23 – CCP LA SOURCE 33.434.71.Y

- (1) Nous avons constaté également que les deux autres associations, L'AUT Clamart et Les Dérailleurs de Clamart, coorganisatrices avec nous de cette manifestation pour la défense de la forêt de Meudon menacée par la création, avenue Trébignaud dans la traversée de la forêt, d'une voie routière le long du futur tramway T10, voie supplémentaire aux deux voies autorisées par l'arrêté de DUP, ont également été évincées de ce forum, car elles ne figurent pas sur le plan figurant sur le site de la ville. Il s'agissait bien cependant d'une manifestation associative et nous avons demandé aux organisations politiques qui souhaitaient se joindre à nous de ne pas le faire, ce qu'ils ont fait.

Nous avons déjà dû saisir M. le préfet des Hauts de Seine et M. le sous-préfet d'Antony par courrier du 16 janvier dernier pour obtenir la mise à disposition de salles de réunion municipales qui nous étaient refusées (elles nous sont à nouveau accordées mais parcimonieusement, avec un préavis réduit, après relances de notre part, sans assurance pour les mois suivants).

Compte tenu de cette nouvelle entrave à nos droits de liberté de réunion et d'association, et face cette nouvelle inégalité de traitement par rapport aux autres associations, nous leur transmettons copie de ce courrier.

Nous espérons que vous reconsidérerez votre position en nous attribuant une place pour le prochain forum du 5 septembre 2020

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre meilleure considération.

Le Secrétaire général,  
Daniel Colleaux

Le Président,  
Bernard Garmirian

Pièces jointes :  
- Notre courrier du 9/09/2020

Diffusion :  
Mme Françoise Caruge, Adjointe à la Vie Associative.  
M. L. Hottiaux, Préfet des Hauts de Seine  
M. Ph. Maffre, Sous- préfet d'Antony